

COMMUNE D'AUDERGHEM
Urbanisme
Monsieur A. LEFEBVRE
Rue Emile Idiers, 12
1160 AUDERGHEM

V/Réf : PU/528593
N/Réf. : AVL/KD/AUD-2.83/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 61.
Remplacement des châssis du 1^{er} étage et de la porte d'entrée en façade avant.
(Correspondant : Mme Sylvie Peeters)

En réponse à votre lettre du 19/08/2014, en référence, reçue le 25/08, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 10/09/2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection des cités-jardins du Logis-Floréal.

Elle vise le remplacement du châssis, apparemment d'origine, du premier étage et de la porte d'entrée en façade à rue.

La CRMS constate toutefois que les photos et les plans schématiques ne permettent pas de définir le matériau du châssis existant et ne fournissent aucune information quant aux nouveaux châssis et porte. Elle demande dès lors de mieux documenter le dossier pour se prononcer en pleine connaissance de cause.

La Commission signale néanmoins que le châssis projeté romprait l'homogénéité et l'authenticité de la façade avant. Elle recommande d'opter pour un modèle qui respecte le rythme et les divisions du châssis du rez-de-chaussée. Elle demande en outre d'éviter le PVC et de privilégier le même matériau que le châssis du rez-de-chaussée.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : M. S. Plompen
- B.D.U. – D.U. : M. M. Briard.